

# AVIS D'OUVERTURE DE PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DU 3 SEPTEMBRE 2025 AU 3 OCTOBRE 2025 INCLUS

## Commune de PLOERMEL

Demande de permis d'aménager PA 056 165 25 K0002 du 25/04/2025 déposée par la communauté de communes PLOERMEL COMMUNAUTE pour l'extension du Parc d'Activité de Bois Vert « Bois Vert 3 » sur une emprise d'environ 6,7 ha à l'Est du Parc d'Activités existant

## OBJECTIF A L'ISSUE DE LA PARTICIPATION :

DÉCISION DU MAIRE DE PLOERMEL SUR LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

Le public est informé de ce que la demande de permis d'aménager PA 056 165 25 K0002, déposée par PLOERMEL COMMUNANUTE, en date du 25 Avril 2025, fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

Le projet, objet de la demande de permis d'aménager susvisée, est soumis à évaluation environnementale (étude d'impact) après examen au cas par cas. Cette évaluation environnementale, comprenant l'avis de l'Autorité Environnementale, constitue une partie du dossier de demande de Permis d'Aménager qui se trouve consultable dans les conditions définies ci-dessous.

**La procédure de participation du public est ouverte du 3 septembre 2025 au 3 octobre 2025 inclus.**

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier du projet et formuler ses observations sur un registre dématérialisé accessible depuis le site Internet de la mairie ([www.ploermel.bzh](http://www.ploermel.bzh)). Seules les observations reçues au plus tard 3 octobre 2025 pourront être prises en compte.

Le dossier pourra également, sur demande, être mis à la disposition du public sur support papier, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie de PLOERMEL (56800), place de l'Hôtel de Ville, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Les intéressés pourront consigner leurs observations par écrit sur le registre papier ouvert à cet effet.

A l'issue de la présente procédure de participation du public, Monsieur le Maire statuera sur ladite demande de Permis d'Aménager.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du service Urbanisme et Foncier de la commune de PLOERMEL, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, joignable au 02.97.73.20.73. Les demandes de renseignements pourront également être transmises à l'adresse [urbanisme@ploermel.bzh](mailto:urbanisme@ploermel.bzh).

Au plus tard à la date de publication de la décision du maire de PLOERMEL à la demande de Permis d'Aménager, et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que les motifs de la décision, seront rendus publics, sur le site internet suivant : [www.ploermel.bzh](http://www.ploermel.bzh)